

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISESyndicat mixte  
Artois  
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 18 juin 2026

Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué  
le 12/06/2026La présidence a été assurée par M. Alain DUBREUCQ, Président, assisté de M. Christophe PILCH, 1<sup>er</sup> vice-président, M. David THELLIER 2<sup>ème</sup> vice-président et M. Tony MOULIN, 3<sup>ème</sup> vice-président.**Objet** : Attribution d'une  
subvention à l'association  
ADATEEP 62 - Exercice  
2026Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKÉ**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Nombre de titulaires  
présents :  
12Nombre de suppléants  
présents :  
5Nombre de suppléants  
votants :  
4Pouvoir(s) :  
5Nombre total de  
votants :  
21Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUESuppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMELSuppléances : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKÉ a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCASecrétaire de séance : M. André KUCHCINSKIAccusé de réception du  
contrôle de légalité  
Le : 23/06/2026Administration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROPPublication  
Le : 23/06/2026Certifié exécutoire  
Le : 23/06/2026

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL****Objet : Attribution d'une subvention à l'association ADATEEP 62 - Exercice 2026**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la demande de subvention de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP 62) ;

Considérant que l'ADATEEP 62 intervient régulièrement dans les établissements scolaires du ressort territorial d'Artois Mobilités et qu'elle réalise des séances d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports, avec une partie théorique, avec la projection de vidéos, et avec une partie pratique, par des exercices de sécurité et de sensibilisation aux bonnes conduites à tenir dans les véhicules de transport ;

Considérant le rôle important joué par l'ADATEEP 62 dans le cadre de la prévention et de l'amélioration de la sécurité du transport scolaire ;

Considérant la nécessité de maintenir et de poursuivre l'effort de sensibilisation des scolaires ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le versement d'une subvention de 8 400 euros à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 62 (ADATEEP 62) au titre de l'année 2026.

**Article 2 : DIT** que les dépenses sont ou seront inscrites au budget de l'exercice(s) considéré(s) au chapitre 65, article 6574.

**Résultat du vote :** *unanimité*

Abstention(s) : 0

Pour : *21*

Contre : 0



**Alain DUBREUCQ**  
**Président d'Artois Mobilités**

Fait et délibéré le 18 juin 2026  
Pour extrait certifié conforme.